

223C0570  
FR0013455482-FS0291

13 avril 2023

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ATLAND**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 5 avril 2023 :

- la société Landco<sup>1</sup> (40 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, par suite d'une cession d'actions ATLAND hors marché, le seuil de 50% des droits de vote de la société ATLAND, et détenir individuellement 1 685 358 actions représentant 3 315 278 droits de vote, soit 37,79% du capital et 46,45% des droits de vote de la société<sup>2</sup> ; et
- la société anonyme Xeos<sup>3</sup> a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une acquisition d'actions ATLAND hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATLAND, et détenir individuellement 444 812 actions représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et 6,23% des droits de vote de la société<sup>2</sup>.

À cette occasion, le concert composé de la société Landco, MM. Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière, la société Finexia, la société Xeos, et MM. François Bravard et Patrick Laforêt, **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 5 avril 2023, 2 916 666 actions ATLAND représentant 4 992 101 droits de vote, soit 65,39% du capital et 69,94% des droits de vote de la société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

Actionnaire	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Landco	1 685 358	37,79 %	3 315 278	46,46 %
M. Georges Rocchietta	16 295	0,37 %	16 300	0,23 %
Finexia	480 748	10,78 %	866 258	12,14 %
<b>Sous total Georges Rocchietta</b>	<b>2 182 401</b>	<b>48,93 %</b>	<b>4 197 836</b>	<b>58,83 %</b>
Xeos	444 812	9,97 %	444 812	6,23 %
M. François Bravard <sup>4</sup>	201 953	4,53 %	201 953	2,83 %
M. Patrick Laforêt <sup>5</sup>	87 500	1,96 %	147 500	2,07 %
<b>Total concert</b>	<b>2 916 666</b>	<b>65,39 %</b>	<b>4 992 101</b>	<b>69,96 %</b>

<sup>1</sup> Société contrôlée par M. Georges Rocchietta.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 460 075 actions représentant 7 135 332 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Société contrôlée par M. Lionel Védie de la Heslière.

<sup>4</sup> Participation incluant les détentions via les sociétés C.E.C.I.L. et Gestion Dynamique contrôlée par François Bravard.

<sup>5</sup> Participation détenue au travers de la société S2I (Services Investissements Immobiliers) contrôlée par Patrick Laforêt.